



Compte-rendu du Conseil municipal du 31 mai 2013

Cesson le 3 juin 2013

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Louis DUVAL, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. François REALINI, M. André SAURIOT, M. Yves-Marie FRANCOIS, M. Daniel COMPTE, Mme Annick LABAYE, Mme Dominique GINESTIERE, Mme Catherine LEMAIRE, Mme Nathalie CRISCIONE, M. Etienne DEVAUX, Mme Charline COGET, Mme Marika LEDUC, M. Philippe STEVANCE, M. Michel BERTRAND, Mme Catherine BENOIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme FASSI à M. SAURIOT
M. DEMANDRE à M. DUVAL
M. VALVERDE à M. HEESTERMANS
Mme NALINE à Mme CRISCIONE
Mme MEISTER à Mme PREVOT
Mme CHILLOUX à Mme FAYAT
M. LAINEY à Mme LEDUC
M. COTTALORDA à Mme BENOIT

Absente :

Mme ABOU BAKARE

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2013.

Vote : unanimité

► APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2013.

Vote : unanimité

► EST INFORME sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ Décision n°18/2013 du 22 mars 2013

Signature d'un contrat avec l'association Sospontendo pour la représentation d'un concert le 28 mars 2013

Montant : 600 € TTC



➤ Décision n°19/2013 du 25 mars 2013

Signature d'un contrat avec l'association 2M, Mer et Montagne situé à Arpajon (91) pour l'organisation d'un séjour été du 22 au 29 juillet 2013 à Blanes Costa Brava – Espagne. Le séjour est prévu pour 10 jeunes âgés de 13 à 17 ans et 2 accompagnateurs.
Montant : 6 560 € TTC

➤ Décision n°20/2013 du 25 mars 2013

Vente du véhicule Peugeot Boxer immatriculé 803 BLT 77, année 1997, à la société Jean Rédélé Brie pour un montant de 1 800 € TTC

➤ Décision n°21/2013 du 15 avril 2013

Signature de la première reconduction du marché portant fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires, aux centres de loisirs et au service social, avec l'entreprise ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} août 2013.

➤ Décision n°22/2013 du 19 avril 2013

Signature d'un contrat avec Monsieur LAMONTAGNE Alexis pour la location d'un manège enfantin à l'occasion de la Fête de la Ville du 22 juin 2013.
Montant : 1 000 € TTC

➤ Décision n°23/2013 du 19 avril 2013

Signature d'un contrat avec l'association Honivaoukoua pour la représentation d'un concert à l'occasion de la Fête de la Ville du 22 juin 2013.
Montant : 1 050 € TTC

➤ Décision n°24/2013 du 19 avril 2013

Signature d'un contrat avec la société API SONS pour une prestation de sonorisation et d'éclairage à l'occasion de la Fête de la Ville du 22 juin 2013.
Montant : 1 200 € TTC

➤ Décision n°25/2013 du 19 avril 2013

Signature d'un contrat avec la Compagnie 3 Chardons pour la représentation d'un spectacle intitulé « Anga, Fils du feu » le 7 décembre 2013 à 15 heures.
Montant : 960 € TTC

➤ Décision n°26/2013 du 30 avril 2013

Signature d'un contrat de renouvellement des licences email protection advanced 12 mois avec la société ADINES
Montant : 2 279,34 € TTC

➤ Décision n°27/2013 du 25 avril 2013

Signature d'un contrat avec la Maison des Loisirs et de la Culture Claude Houillon pour une prestation musicale du groupe Teefoil le jeudi 9 mai 2013 à 17h.
Montant : 150 € TTC

➤ Décision n°28/2013 du 22 avril 2013

Signature d'un contrat avec le centre international de séjour le Rocheton pour l'organisation d'un séjour de 2 au 3 mai 2013, pour 12 enfants et 3 adultes.
Montant : 495 € TTC

➤ Décision n°29/2013 du 30 avril 2013

Signature d'un contrat avec la société Dalloz pour l'abonnement à l'appel expert, offre illimitée, pour une durée de sept mois.
Montant 2 236,52 € TTC

➤ Décision n°30/2013 du 6 mai 2013

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association l'Art de Rien pour un parcours vers l'art intitulé « Au fil de ... » dans les écoles de la commune, du 30 mai au 11 juin 2013.

Montant : 1 300 € TTC

➤ Décision n°31/2013 du 6 mai 2013

Signature d'un contrat avec le centre de séjour CRAPA'Hutte pour l'organisation d'un séjour du 15 au 19 juillet 2013 pour 15 jeunes et 3 animateurs.

Montant : 2 310 € TTC

➤ Décision n°33/2013 du 6 mai 2013

Signature d'un contrat pour un séjour été avec l'association Anjou Sport Nature du 8 au 12 juillet 2013 pour 15 jeunes et 3 animateurs.

Montant : 1 055,20 € TTC

➤ Décision n°34/2013 du 6 mai 2013

Signature d'un contrat d'hébergement avec le camping Bac du 8 au 12 juillet 2013 pour 15 jeunes et 3 animateurs.

Montant : 171 € TTC

FINANCES

▶ **AUTORISE** la cession de l'ancienne balayeuse à la société MATHIEU -3D, pour un montant de 15 000€ TTC,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune, au titre de l'année 2013.

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

ADMINISTRATION GENERALE / INTERCOMMUNALITE

▶ **PROCEDE** à l'élection d'un élu du groupe « Rassembler à Gauche pour remplacer M. Michel BERTRAND au sein de la commission « Vie et Démocratie locale »

A obtenu :

M. Bruno COTTALORDA: 28 voix

DESIGNE M. Bruno COTTALORDA comme membre de la commission « Vie et Démocratie locale »

DIT que la commission « Vie et Démocratie locale » se compose ainsi :

- M. Olivier CHAPLET, Président de droit
- Mme Marie-Annick FAYAT
- Mme Liliana MEISTER
- Mme Stefanie NALINE
- Mme Reine FASSI
- Mme Nathalie CRISCIONE
- M. Daniel COMPTE
- Mme Marika LEDUC
- M. Bruno COTTALORDA



- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de la Culture.

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

- PREND ACTE du rapport d'activité du S.A.N. de Sénart pour l'année 2012.

► DESIGNER les personnes représentant la commune de Cesson en tant que jurés d'assises pour l'année 2014 telles qu'elles figurent sur la liste jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

TECHNIQUE / URBANISME

► APPROUVE les termes du procès-verbal de mise à disposition par la commune de Cesson au profit du SAN de Sénart de la gare routière, du parc de stationnement P1 et de l'emplacement pour la création d'une consigne à vélos « Véligo ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment le procès-verbal de mise à disposition.

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

- DECIDE de créer :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

- 2 postes d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet

POUR LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1 poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, à temps complet

DIT que la présente délibération prendra effet au 01.06.2013

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,
Vote :

22 voix pour

6 abstentions (*M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand*)



► DECIDE d'ouvrir 1 poste sous Contrat Emploi d'Avenir, à temps complet, pour la Direction des Services Techniques,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif Emploi d'Avenir (convention avec l'Etat, contrat de travail avec le bénéficiaire),

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Etat afférentes à ce dispositif,

DIT que la rémunération est prévue au budget de la commune,

DIT que la présente délibération prendra effet au 17.06.2013.


DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).
Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 3 juin 2013


Olivier Chaplet
Maire de Cesson

